

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2432

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2432 modifiant le règlement numéro 717 Concernant la sécurité routière, afin de modifier les dispositions concernant le stationnement de nuit, sur la rue de Chenonceau, dans le secteur du Domaine-Vert Nord.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 15 décembre 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate